



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 27 JUILLET 2023

Convocation du : 21/07/2023

Séance du 27/07/2023 sous la présidence de Mme la maire, Jacqueline SCHUNCK

**Secrétaire de séance** : Mme BRIENT Sandrine

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 15

**Présents** : 10

**Délégations de vote** : 2

**Absents** : 5

**Présents** : SCHUNCK Jacqueline, Maire ; SCHWEIN Noël, HESSMANN Franck, Adjoints ; HIEGEL André, CAYREL Maxime, VOGEL Camille, BASSO Claude, BRIENT Sandrine, SCHUNK Josée, SCHWEIN Xavier, conseillers municipaux.

**Absents** : ZAEPFFEL Gilles, MATEU Odile, FEHRENBACH Yann, HIRN Marie-Laure, SOURDIAUX Sylvie, conseillers municipaux.

**Procurations** : ZAEPFFEL Gilles à CAYREL Maxime ; SOURDIAUX Sylvie à BRIENT Sandrine.

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023
2. Commission Communale d'Aide Sociale : demande d'aide sociale
3. Commission de contrôle des listes électorales : élection des membres
4. Renouvellement des baux de chasse : exercice du droit de réserve de chasse sur les parcelles communales à Illhausern pour la période 2024-2033
5. Numérotation de maisons
6. Divers

Le quorum est fixé à 8 conseillers municipaux. Mme le maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h30.

### 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la dernière séance. Le conseil municipal arrête le procès-verbal de la séance du 22 juin 2023.

### 2) Attribution d'une aide sociale

#### Délibération n°2023/CM6/01 Attribution d'une aide sociale

Convocation du : 21/07/2023

Séance du 27/07/2023 sous la présidence de Mme la maire, Jacqueline SCHUNCK

**Secrétaire de séance** : Mme BRIENT Sandrine

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 15

**Présents** : 10

**Délégations de vote** : 2

**Absents** : 5

**Présents** : SCHUNCK Jacqueline, Maire ; SCHWEIN Noël, HESSMANN Franck, Adjoints ; HIEGEL André, CAYREL Maxime, VOGEL Camille, BASSO Claude, BRIENT Sandrine, SCHUNK Josée, SCHWEIN Xavier, conseillers municipaux.

**Absents** : ZAEPFFEL Gilles, MATEU Odile, FEHRENBACH Yann, HIRN Marie-Laure, SOURDIAUX Sylvie, conseillers municipaux.

**Procurations** : ZAEPFFEL Gilles à CAYREL Maxime ; SOURDIAUX Sylvie à BRIENT Sandrine.

Type de scrutin : ordinaire

Votes pour : 10

Votes contre : 0

Abstentions : 2

Délibération transmise au contrôle de légalité le :

Délibération affichée le :

**Vu** la proposition de la commission communale d'action sociale du 10 juillet 2023,

**Considérant** qu'après examen de la situation, la commission communale d'action sociale a donné un avis favorable à l'attribution d'une aide de 1 000 € [REDACTED], conformément à la demande de l'assistante sociale.

Madame le maire propose au conseil municipal d'autoriser l'attribution de cette aide sociale de 1 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide sociale exceptionnelle de 1 000 € [REDACTED].

### 3) Commission de contrôle des listes électorales : renouvellement des membres

**Vu** les lois n° 2016-1046, 1047 et 1048 du 1er août 2016 et la circulaire du 12 juillet 2018 portant réforme des listes électorales,

Mme la maire explique que dans chaque commune, les membres de la commission sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal (art. R 7). C'est au maire qu'il revient de transmettre au préfet la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission.

La composition de la commission dépend du nombre de listes élues lors du dernier renouvellement et de l'ordre du tableau. De plus, les conseillers doivent être volontaires.

Dans les communes dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

- de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- de 2 conseillers municipaux appartenant à la 2e liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

Mme le maire précise qu'étaient membres jusqu'à présent : Josée SCHUNCK, Sylvie SOURDIAUX, Sandrine BRIENT, Claude BASSO et Xavier SCHWEIN.

Il y a lieu de renouveler les membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Les conseillers volontaires pour être membres de la commission sont les suivants : M. Claude BASSO, et M. Xavier SCHWEIN en tant que représentant de la 2<sup>e</sup> liste. Mme la maire sollicitera des conseillers, absents à la présente séance, issus de la 1<sup>ère</sup> liste, pour qu'ils expriment leur souhait d'être membre de cette commission, et notamment : ZAEPFEL Gilles, FEHRENBACH Yann, HIRN Marie-Laure.

#### 4) Renouvellement des baux de chasse : exercice du droit de réserve de chasse sur les parcelles communales à Illhaeusern pour la période 2024-2033

##### Délibération n°2023/CM6/02

##### Renouvellement des baux de chasse : exercice du droit de réserve de chasse sur les parcelles communales à Illhaeusern pour la période 2024-2033

Convocation du : 21/07/2023

Séance du 27/07/2023 sous la présidence de Mme la maire, Jacqueline SCHUNCK

Secrétaire de séance : Mme BRIENT Sandrine

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 10

Délégations de vote : 2

Absents : 5

**Présents** : SCHUNCK Jacqueline, Maire ; SCHWEIN Noël, HESSMANN Franck, Adjoints ; HIEGEL André, CAYREL Maxime, VOGEL Camille, , BASSO Claude, BRIENT Sandrine, SCHUNK Josée, SCHWEIN Xavier, conseillers municipaux.

**Absents** : ZAEPFFEL Gilles, MATEU Odile, FEHRENBACH Yann, HIRN Marie-Laure, SOURDIAUX Sylvie, conseillers municipaux.

**Procurations** : ZAEPFFEL Gilles à CAYREL Maxime ; SOURDIAUX Sylvie à BRIENT Sandrine.

Type de scrutin : ordinaire

Votes pour : 12

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération transmise au contrôle de légalité le :

Délibération affichée le :

**Vu** l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 approuvant le cahier des charges relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour les lots situés sur le ban de la commune d'Ohnenheim pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033,

**Vu** les articles L429-4, L429-6, L429-14 et L429-17 du code de l'environnement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de reconduire la réservation du droit de chasse sur les terrains que possède la commune sur le territoire de la commune d'Illhaeusern, soit une réserve totale de chasse de 130 ha.

- **AUTORISE** Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

#### 5) Numérotation de maisons

##### Délibération n°2023/CM6/03

##### Numérotation de maisons

Convocation du : 21/07/2023

Séance du 27/07/2023 sous la présidence de Mme la maire, Jacqueline SCHUNCK

Secrétaire de séance : Mme BRIENT Sandrine

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 10

Délégations de vote : 2

Absents : 5

**Présents** : SCHUNCK Jacqueline, Maire ; SCHWEIN Noël, HESSMANN Franck, Adjoints ; HIEGEL André, CAYREL Maxime, VOGEL Camille, , BASSO Claude, BRIENT Sandrine, SCHUNK Josée, SCHWEIN Xavier, conseillers municipaux.

**Absents** : ZAEPFFEL Gilles, MATEU Odile, FEHRENBACH Yann, HIRN Marie-Laure, SOURDIAUX Sylvie, conseillers municipaux.

**Procurations** : ZAEPFFEL Gilles à CAYREL Maxime ; SOURDIAUX Sylvie à BRIENT Sandrine.

Type de scrutin : ordinaire

Votes pour : 12

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération transmise au contrôle de légalité le :

Délibération affichée le :

Mme le maire propose au conseil municipal d'attribuer le n° 3 rue des Champs à la nouvelle construction située sur la parcelle Section 05 n° 94(PC n° 067 360 22 R 0002 / M. Mme GUENARD). Elle propose aussi d'attribuer le n° 114B route de Heidolsheim à la nouvelle construction située sur les parcelles Section 05 n° 300,398,399 (PC n° 067 360 21 R 00018 / M. Mme KOPP/BROGLI Camille).

Elle explique également qu'il y a lieu de rectifier deux erreurs ; sur le cadastre, la maison située sur la parcelle Section 3 n° 161 porte le n° 93. Or, le numéro attribué lors de la création du lotissement était le 93 C. La maison située sur la parcelle Section 3 n° 162 porte le n° 93 C alors que le numéro attribué est le numéro 93.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer le n° 3 rue des Champs à la nouvelle construction située sur la parcelle Section 05 n° 94(PC n° 067 360 22 R 0002 / M. Mme GUENARD).

- **DECIDE** d'attribuer le n° 114B Route de Heidolsheim à la nouvelle construction située sur les parcelles Section 05 n° 300,398,399 (PC n° 067 360 21 R 00018 / M. Mme KOPP/BROGLI Camille).

- **DECIDE** de rectifier deux erreurs constatées sur le cadastre et d'attribuer à la maison située sur la parcelle Section 3 n° 161 le n°93 C et à la maison située sur la parcelle Section 3 n° 162 le n° 93.

## 6) Divers

### 6.1 Pertes sur créances irrécouvrables

#### Délibération n°2023/CM6/04 Pertes sur créances irrécouvrables

Convocation du : 21/07/2023

Séance du 27/07/2023 sous la présidence de Mme la maire, Jacqueline SCHUNCK

Secrétaire de séance : Mme BRIENT Sandrine

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 10

Délégations de vote : 2

Absents : 5

**Présents** : SCHUNCK Jacqueline, Maire ; SCHWEIN Noël, HESSMANN Franck, Adjoints ; HIEGEL André, CAYREL Maxime, VOGEL Camille, BASSO Claude, BRIENT Sandrine, SCHUNK Josée, SCHWEIN Xavier, conseillers municipaux.

**Absents** : ZAEPFFEL Gilles, MATEU Odile, FEHRENBACH Yann, HIRN Marie-Laure, SOURDIAUX Sylvie, conseillers municipaux.

**Procurations** : ZAEPFFEL Gilles à CAYREL Maxime ; SOURDIAUX Sylvie à BRIENT Sandrine.

Type de scrutin : ordinaire

Votes pour : 12

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération transmise au contrôle de légalité le :

Délibération affichée le :

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables.

Monsieur le Trésorier y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif et d'une décision d'effacement suite à une procédure de surendettement.

La proposition d'extinction de créances concerne l'exercice 2019 et figure dans l'état joint annexé.

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget concerné.

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Il s'agit créances éteintes dans les deux cas suivants : jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective et rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à procédure de surendettement.

Les justifications juridiques figurent au dossier. Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à : **908,80 €**.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction de créances.

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'éteindre les créances figurant dans le corps de la présente délibération.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## 6.2 Désignation du coordonnateur communal pour le recensement de la population

<b>Délibération n°2023/CM6/05</b> <b>Désignation du coordonnateur communal pour le recensement de la population</b>
--

Convocation du : 21/07/2023

Séance du 27/07/2023 sous la présidence de Mme la maire, Jacqueline SCHUNCK

Secrétaire de séance : Mme BRIENT Sandrine

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 10

Délégations de vote : 2

Absents : 5

**Présents** : SCHUNCK Jacqueline, Maire ; SCHWEIN Noël, HESSMANN Franck, Adjoints ; HIEGEL André, CAYREL Maxime, VOGEL Camille, , BASSO Claude, BRIENT Sandrine, SCHUNK Josée, SCHWEIN Xavier, conseillers municipaux.

**Absents** : ZAEPFFEL Gilles, MATEU Odile, FEHRENBACH Yann, HIRN Marie-Laure, SOURDIAUX Sylvie, conseillers municipaux.

**Procurations** : ZAEPFFEL Gilles à CAYREL Maxime ; SOURDIAUX Sylvie à BRIENT Sandrine.

Type de scrutin : ordinaire

Votes pour : 12

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération transmise au contrôle de légalité le :

Délibération affichée le :

Mme le maire explique que dans le cadre de la réalisation du recensement des habitants de la commune du 18 janvier au 17 février 2024, il y a lieu de prendre un arrêté pour désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population. L'arrêté devant être établi avant le 30 août 2023, elle propose de nommer Mme Camille VOGEL à cette fonction. Mme Camille VOGEL accepte cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Mme Camille VOGEL, conseillère municipale, coordonnateur communal pour le recensement de la population.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## 6.3 Création d'un 3<sup>e</sup> poste d'adjoint

Mme le maire propose d'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil la création d'un 3<sup>e</sup> poste d'adjoint. Elle rappelle au conseil qu'avant la démission de Mme Hélène BACHMANN, 3 adjoints la secondaient. Aujourd'hui, compte tenu de l'importance des tâches à effectuer, et notamment des nouveaux chantiers administratifs et réglementaires à mener à bien avant la fin du mandat (Document unique, lignes de gestion en matière de ressources humaines, etc.), Mme le maire exprime son souhait de revenir à la composition initiale du nombre d'adjoints. Elle informe le conseil municipal qu'elle reverra les délégations des adjoints afin d'effectuer une nouvelle répartition des missions.

## 6.4 Autres points divers et interventions

### ➤ Subventions CEA

Mme le maire informe le conseil que la Collectivité européenne d'Alsace recueille les demandes de subventions pour de petits investissements communaux avant le 30/09/2023. M. André HIEGEL propose de remplacer les fenêtres du premier étage de l'école maternelle afin de réaliser rapidement des économies d'énergie. Ce projet pourrait s'inscrire dans un dossier de subvention de la CEA, et peut-être également faire l'objet d'un dossier pour des certificats d'économie d'énergie (CEE).

### ➤ Piste Cyclable Ohnenheim-Heidolsheim

Mme le maire informe le conseil municipal que le dossier a été déposé à la CeA pour validation. Une rencontre sur place avec le responsable du service voirie de la CeA et les adjoints a eu lieu pour examiner l'aménagement d'un accès entre la sortie du village et l'entrée de la piste. Il faudra faire appel à un bureau d'études pour réaliser des plans et chiffrer les travaux. Le conseil municipal demande à Mme le maire de lancer les consultations nécessaires.

### ➤ Taille des arbres

Mme la maire explique que les arbres plantés sur la terre-plein devant la salle communale ainsi que les arbres de la route de Heidolsheim sont en mauvais état et nécessitent d'être taillés à l'automne. Le conseil municipal demande à Mme le maire de consulter trois entreprises expertes en la matière.

### ➤ Vente de la « propriété Poraux »

Mme le Maire informe le conseil municipal que le directeur de l'Etablissement Public Foncier Alsace se rendra en mairie le vendredi 28 juillet pour signer l'acte administratif de rétrocession du bien acquis en 2020 à la commune.

La vente de ce bien à l'acquéreur, M. Bannwarth, sera quant à elle actée chez le notaire le 3 août 2023.

Ainsi sera clos le projet initial d'extension du site de l'école élémentaire sur cette propriété.

### ➤ Bilan de la réunion d'information du projet école

Mme la maire fait le bilan de la réunion d'information du projet école qui a eu lieu au début du mois de juillet avec les parents d'élèves.

### ➤ Aliénation du terrain rue du moulin

Le terrain rue du moulin a été vendu pour la somme de 89 000 €.

### ➤ Déploiement de la fibre dans les bâtiments communaux

La fibre est en cours de déploiement. Elle a été installée dans les écoles ainsi qu'à la salle communale. La mairie et la Poste doivent encore être raccordées.

### ➤ Vente du bois de la gravière

Le bois coupé de la gravière l'hiver dernier a été vendu pour un montant de 250 €.

### ➤ Coupe et vente de bois

La commune a missionné l'ONF pour dégager l'emplacement du futur abri du sentier botanique (subventionné par la commune). Le coût des travaux s'élevait à 258,50 € et le bois a été vendu à un bucheron pour la somme de 80 €.

➤ **Date de la prochaine séance**

La date du jeudi 21 septembre 2023 est retenue.

La séance est levée à 22 heures 00.

Le secrétaire de séance,  
Sandrine BRIENT.

Le Maire,  
Jacqueline SCHUNCK.